

Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

### **CONCOURS INTERNE DE CHEF(FE) DE TRAVAUX D'ART, BRANCHE PROFESSIONNELLE « CRÉATION CONTEMPORAINE », DOMAINE D'ACTIVITÉ « CÉRAMIQUE »**

SESSION 2016

# SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission .....	3
A) Le rappel des épreuves .....	3
1) L'admissibilité.....	3
2) L'admission.....	3
B) Le jury .....	4
1) La composition du jury .....	4
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de ce concours interne .....	4
A) Le calendrier.....	4
B) Les épreuves d'admissibilité .....	5
1) L'épreuve écrite.....	5
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	5
C) L'épreuve pratique d'admission.....	6
III. Les statistiques .....	7

# I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

## A) Le rappel des épreuves

### 1) L'admissibilité

Selon l'article 3 de l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture, « *la phase d'admissibilité comporte les épreuves ci-après :*

*1. Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport de synthèse à partir d'un dossier et faisant appel à des connaissances relatives aux branches professionnelles (durée : quatre heures ; coefficient 3) ;*

*2. Une épreuve orale d'histoire de l'art correspondant, au choix du candidat, à l'un des domaines d'activité des branches professionnelles fixées par l'arrêté du 6 novembre 1995 susvisé, consistant en un exposé de cinq minutes suivi de questions (durée totale : quinze minutes ; temps de préparation : vingt minutes ; coefficient 2) ».*

### 2) L'admission

Selon l'article 4 de l'arrêté du 6 novembre 1995 cité ci-dessus, « *la phase d'admission comporte une épreuve pratique correspondant, au choix du candidat, à l'un des domaines d'activité des branches professionnelles (...), consistant en la conception ou le commentaire d'un projet de création, ou d'un projet de restauration et de conservation préventive, ou d'un projet de mise en valeur et présentation de collections, et des modalités de sa mise en oeuvre, faisant appel à de hautes compétences techniques et artistiques (coefficient 5) ».*

Plus précisément, pour la branche professionnelle « création contemporaine », l'article 3 de l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif au programme des concours de recrutement des chefs de travaux d'art l'épreuve pratique décrit l'épreuve pratique comme portant pour chaque métier :

« - *soit sur le commentaire d'un objet : le candidat effectuera devant le jury la description des opérations de conception, réalisation de l'objet, l'analyse critique de ces travaux, une proposition argumentée des méthodes de traitement préconisées ;*

*- soit sur la réalisation d'un projet sous forme d'esquisses aquarellées ou de volume et sur l'exécution d'un dessin coté aux dimensions réelles de l'objet.*

*(durée de préparation deux heures, exposé vingt minutes, questions du jury : quarante minutes) ».*

Par ailleurs, l'article 5 de l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture prévoit que « *les candidats admissibles peuvent demander à subir une épreuve facultative de langue étrangère. Cette épreuve écrite consiste en la traduction sans dictionnaire (sauf pour l'arabe) d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes: allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais ou russe (durée : une heure; coefficient 1) ».*

## B) Le jury

### 1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

#### Président de ce jury :

- Monsieur Christian GARCELON, inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, conseiller sectoriel, direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine ;

#### Membres de ce jury :

- Madame Agnès DERU, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », responsable de l'atelier des peintres, département de la création et de la production, Cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;

- Monsieur Vincent LALLIER, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », service de la fabrication, département de la création et de la production, Cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;

- Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », responsable du service production des expositions, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

### 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...,
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de ce concours interne

### A) Le calendrier

Inscriptions	Du 16 novembre au 21 décembre 2016
Date de l'épreuve écrite	Le 3 mai 2017
Dates de l'épreuve orale d'admissibilité	Du 18 au 24 mai 2017
Réunion d'admissibilité	Le 24 mai 2017
Épreuve facultative de langue	Le 30 juin 2017
Dates de l'épreuve pratique d'admission	Du 12 au 20 septembre 2017
Réunion d'admission	Le 21 septembre 2017

## B) Les épreuves d'admissibilité

### 1) L'épreuve écrite

Le dossier proposé par le jury, et sur lequel le candidat devait rédiger un rapport de synthèse, laissait au candidat le choix d'un projet parmi trois propositions.

Le candidat devait annexer à sa copie un dessin d'exécution (la base du dessin était fournie dans le dossier), un calendrier et compléter le tableau de calcul du prix de revient.

L'ensemble de ces documents permettant au candidat d'explicitier ses propositions plus aisément que par l'écrit ou en complément de ce dernier.

Dans l'ensemble, les copies étaient de niveau moyen voire assez faible. Rares ont été les candidats à construire un propos et à l'argumenter. Nombreuses sont les copies où le propos consistait à exposer l'ensemble des ateliers de production.

Trop rares ont été les croquis de l'objet complété alors même que ce dernier bien réalisé permet d'éviter un écrit descriptif long et peu convaincant. Il en a été de même pour le tableau de calcul du prix de revient.

Les candidats se sont parfois attardés à des détails techniques peu utiles dans un rapport de synthèse qui, par définition, décrit les grands axes de réalisation, les difficultés inhérentes au projet et les conditions de réalisation (calendrier, coût, conditions d'exécution), ainsi que les points particuliers.

Il est demandé au candidat d'affirmer des choix qui rendent compte de sa capacité à encadrer un projet et une équipe. Pour cela, le jury attendait une démonstration graphique (écrit et dessiné) construite sur une méthodologie et une argumentation.

Les candidats ayant obtenu une note supérieure à 15/20 ont démontré une capacité de lecture, d'analyse et de connaissances des processus de fabrication et de décoration, et plus encore une aptitude à énoncer et à synthétiser des problématiques inhérentes au projet choisi.

Nombreuses ont été les notes entre 9,5 et 11 sur 20 qui témoignent d'une difficulté des candidats à énoncer clairement les choses, à construire un propos et une méthodologie.

Enfin, à ce niveau de concours des efforts doivent être réalisés tant sur la rédaction que sur l'orthographe.

Cette épreuve doit être préparée car elle demande une certaine aptitude à l'écrit et dans un temps donné. Le candidat doit développer sa capacité à l'analyse de documents divers qui ainsi assemblés dessinent une ou des problématiques.

La réussite à cette épreuve demande un entraînement méthodologique qui développe les aptitudes nécessaires à l'analyse, à la synthèse de connaissances professionnelles, elles-mêmes acquises.

Pour cela, le futur candidat doit acquérir une masse importante de connaissances techniques par la lecture, la fréquentation et la curiosité de l'ensemble des ateliers de fabrication et de décoration de la manufacture.

### 2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Les sujets en histoire de l'art s'appuyaient sur un corpus iconographique permettant au candidat de construire une réponse à partir de leur analyse. Dans l'ensemble, les candidats ont su en tirer parti.

Les notes au-dessus de 15/20 ont été obtenues par des candidats ayant une culture en histoire de l'art solide et ouverte sur la création contemporaine. Certains candidats ont démontré une réelle maîtrise de l'actualité de la céramique et su l'articuler à une connaissance générale de l'histoire de l'art de bon niveau.

Les candidats ayant obtenu une note inférieure à 12/20, ont pour la plupart une connaissance exclusive de l'histoire de la porcelaine à Sèvres. Si elle est nécessaire, elle ne peut suffire à ce niveau de concours.

La réussite à cette épreuve se construit sur une connaissance historique de la céramique et de toutes les céramiques (porcelaine, grès, faïence) mais aussi sur la fréquentation des expositions, la participation à des colloques où des journées d'étude ainsi que des lectures sur l'actualité de l'art.

Enfin, l'ensemble du spectre de la création doit être exploré (arts plastiques, design, architecture, ...).

Un entraînement à l'oral est nécessaire pour acquérir une méthodologie et une aisance. L'épreuve réclame aussi une aptitude à l'analyse transversale des styles et des courants artistiques.

Pour cela, le candidat peut se préparer en constituant des dossiers thématiques recoupant les différents domaines artistiques (art, design, architecture, artisanat d'art) sur la période historique de l'épreuve. La période contemporaine est importante au regard de l'intitulé du concours.

### C) L'épreuve pratique d'admission

Le jury a choisi le commentaire d'objet et non la réalisation d'un projet sous forme d'esquisses aquarellées ou de volume et sur l'exécution d'un dessin coté aux dimensions réelles de l'objet.

Le commentaire d'objet consiste à décrire les opérations de conception et de réalisation d'un objet, en développant l'analyse critique de ces travaux, l'ensemble dans une proposition argumentée des méthodes de traitement préconisées.

Le jury a choisi un ensemble d'objets issus du design, de l'art et de l'artisanat d'art dans la période 1980-2006.

Les sujets étaient libellés de façon à ce que chaque candidat puisse répondre dans l'ensemble des processus de fabrication et décoration.

Le jury note le bon niveau des candidats et une réelle capacité au dialogue de la plupart des candidats.

Les candidats ayant obtenu une note supérieure à 14/20, ont construit leur commentaire d'objet sur une analyse fine de l'objet proposé. À partir de cette analyse, ils ont pu développer les opérations nécessaires et les argumenter.

Les meilleures notes ont été attribuées aux candidats alliant la pertinence de l'analyse de l'objet à une argumentation de haut niveau technique.

Rappelons que pour cette épreuve, une excellente connaissance technique est demandée.

Certains candidats n'ont pu démontrer leur maîtrise technique des processus à mettre en œuvre au regard du projet demandé. Soit le candidat avait une connaissance purement théorique avec une impossibilité à faire émerger les points d'attention inhérents au projet, soit le candidat dans le dialogue avec le jury n'a pu démontrer les connaissances techniques nécessaires au regard du projet.

A contrario, des candidats ont su développer une approche de haut niveau technique avec une méthodologie de mise en œuvre excellente.

Cependant, en ce qui concerne une grande majorité des candidats, le jury a noté des difficultés à énoncer des principes, des connaissances techniques de base ; peut-être ont-elles été oubliées car peu pratiquées et/ou non révisées.

Cette épreuve demande de la part des candidats une haute connaissance de l'ensemble des processus de fabrication, de cuisson et de décoration.

Elle peut être acquise par la fréquentation et l'attention portée à l'ensemble des problématiques techniques au sein de la manufacture mais aussi par des lectures ou relectures appropriées. Là encore, les candidats curieux du contexte professionnel et technique engrangent des savoirs nécessaires à ce niveau de concours.

Le jury ne peut que conseiller aux futurs candidats une préparation minutieuse à ce « grand » oral. Préparation à la gestion du temps, à la méthodologie de l'argumentaire et à l'aptitude au dialogue.

### III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 15.

			Admissibilité		Admission	
	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	21	18	15	10	10	5
Femmes	22	19	17	13	13	10
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>37</b>	<b>32</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>15</b>

Seuil d'admissibilité : 10 sur 20.

Amplitude des notes : de 3 à 17,8 sur 20.

Seuil d'admission : 12,1 sur 20.

Amplitude des notes : de 8,3 à 17,55 sur 20.

Monsieur Christian GARCELON  
Président du jury